Soutien aux arts de la scène : grosses déceptions namuroises

Le théâtre namurois sort perdant de l'attribution des contrats-programmes par la Fédération Wallonie-Bruxelles, analyse le Théâtre Jardin-Passion.

Le Théâtre Jardin Passion ne s'estime pas assez reconnu. Saint Nicolas le pense aussi.
EdA - 302427913599

Restons envies. Depuis l'annonce des bénéficiaires et des montants des contrats-programmes accordés par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux arts de la scène, le Théâtre Jardin Passion s'agrippe à son slogan comme à un mantra. L'envie de monter des spectacles, il faudra parvenir à la garder, dans ce nouveau contexte financier si peu favorable aux théâtreux namurois. C'est l'analyse que partage l'équipe de Jardin Passion dans une lettre ouverte.

« Nombre de compagnies namuroises n'ont plus ou pas de contrat-programme (Cie Théâtre de l'Escalier, Cie Hypothésarts, Cie des Bonimenteurs...) d'autres, comme nous, subissent un statu quo (Théâtre des Zygomars...) face à un réel monopole du Théâtre Royal qui voit son subside augmenté, y lit-on. *Dans un contexte culturel où on prône la diversité de l'offre, la culture en région et la place donnée aux artistes, nous sommes vivement étonnés de ces résultats et interpellés par le silence qui règne autour de ce constat. Que va-t-il se passer les prochaines années à Namur ? Rien ne bouge, rien ne change, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne favorise ni l'alternance, ni les artistes, ni les créations. »*

Des avis jugés trop subjectifs

Le Théâtre Jardin Passion n'est pas le plus mal loti des Namurois : conventionné depuis deux ans (à concurrence de 75 000 € par an), il voit cette manne annuelle confirmée pour cinq ans par son premier contrat-programme. *« Évidemment, nous ne méprisons pas ce contrat-programme, nous sommes conscients que nous avons 75 000 € et que ce n'est pas rien. Nous avons la reconnaissance de notre travail, long de 20 ans, nous avons maintenant ce statut de théâtre de la Fédération Wallonie-Bruxelles et nous en sommes satisfaits, mais cette reconnaissance a malgré tout un goût amer. Nous sommes déçus car cette somme, bien qu'elle existe, est dérisoire par rapport à tout ce que nous faisons, à la place que nous tenons et à notre travail qui est depuis tant d'années exemplaire. Tellement dérisoire qu'elle en finit par se moquer de nous, du Théâtre, des employés, des artistes et du public. »*

L'équipe de Jardin Passion pointe aussi la subjectivité de la commission d'avis : *« À la lecture du rapport du Conseil de l'art dramatique, nous découvrons des points tellement assassins et faux qu'on est obligé de penser que le pouvoir de décision est au-dessus des règles et qu'aucune objectivité ne peut être justifiée. Nous nous sentons abandonnés par ces commissions d'avis qui ne connaissent ni notre théâtre ni le terrain de manière générale. »* Une charge rude à l'encontre des deux Namurois qui siègent au Conseil de l'art dramatique, Patrick Colpé, directeur du Théâtre de Namur, et Jean-Michel Frère, directeur de la Compagnie Victor B. ■**A. Deb.**

Leur contrat pour cinq ans

- **Philharmonique de Namur** (musique classique) : passe de 23 166 € à 60 000 € annuel.
- **Festival de l'Eté Mosan** (musique classique, Dinant) : passe de 21 285 € à 25 000 € annuels.
- **Festival de Wallonie** (musique classique, basé à Namur) : passe de 494 000 € à 560 000 € annuels.
- **Jazz 9 ASBL** (jazz, Gembloux) : passe de 41 777 € à 42 000 € annuels.
- **Panama ASBL** (musique non-classique, Belvédère, Namur) : passe de 27 211 € à 50 000 € annuels.
- **Z! ASBL** (festival Esperanzah !, Floreffe) : passe de 49 500 € à 81 000 € annuels.
- **Compagnie Buissonnière** (théâtre-action, Houyet) : passe de 63 360 € à 80 000 € annuels.
- **Théâtre de Namur** (théâtre adulte) : passe de 806 357 € à 1 000 000 € annuels.
- **Théâtre Jardin Passion** (théâtre adulte, Namur) : reste à 75 000 € annuels.
- **Victor B** (théâtre adulte, Namur) : passe de 135 267 € à 150 000 € annuels.
- **Zygomars** (théâtre jeune public, Namur) : reste à 225 826 € annuels.

Un contrat-programme ? C'est non !

1. La Compagnie Hypothésarts, créée en 1981 par Christian Leblicq, fait partie des grands déçus. Elle n'obtient pas le contrat-programme espéré. C'est un deuxième échec, dur à avaler, après celui de 2012. *« Depuis cinq ans, Hypothésarts ne fonctionne qu'avec des subsides extraordinaires,* indique l'actuel directeur artistique de la compagnie, René Georges, *via notamment le Fonds Loterie Nationale et Culture-École, soit des subsides accordés par les ministres de la culture qui se succèdent depuis 2012. »* Juste de quoi maintenir les deux temps pleins APE et faire tourner la boutique au plus juste. Et malgré ce contexte d'austérité, *« cela fonctionne,* relève René Georges. *La preuve avec nos créations* Pardon, *réalisée en partenariat avec les écoles wallonnes, et* Vernon Subutex, *nominé au Prix de la Critique dans la catégorie "Meilleure création artistique et technique", retenue par Propulse, puis reprise au Théâtre de Poche à Bruxelles. »*

« Le Ministère de la Culture a majoritairement préféré donner sa confiance aux institutions plutôt qu'aux projets des Compagnies, alors qu'elles sont le cœur même du théâtre, poursuit René Georges [...] *C'est encourager encore plus le bidouillage, l'amateurisme, la précarisation de ces mêmes compagnies, c'est creuser profondément l'écart entre les grosses institutions et la diversité, c'est retirer à un public la possibilité du libre choix de voir du théâtre "autre". »*

Les Bonimenteurs obtiennent tout de même 50 000 €, sur les deux prochaines années.
heymans

2. Le Théâtre de l'Escalier, qui a la spécificité de mêler sur scène comédiens professionnels et amateurs, se trouve en mauvaise posture également. Depuis deux ans et la suppression de la catégorie « semi-pro », il ne recevait plus la subvention que lui accordait de longue date la Fédération Wallonie-Bruxelles. *« Décrocher un contrat-programme était la seule solution d'obtenir une aide fixe »,* explique l'équipe du Théâtre Jardin Passion, qui a repris la gestion de l'Escalier, compagnie fondée par Jean Giar en 1969 à Namur. L'horizon, ici aussi, est sombre.

3. La Compagnie des Bonimenteurs, troupe namuroise spécialisée dans les arts de la rue et les arts forains depuis sa création en 1997 à Namur en mai, n'obtient pas non plus le contrat-programme espéré. Lot de consolation : la convention de deux ans dont elle bénéficie depuis 2016 est automatiquement reconduite pour 2018 et 2019, avec à la clé 25 000 € par année. ■

A. Deb.